

l'est davantage. Nous voulons mettre en vigueur des modifications législatives qui réduiront au plus bas niveau possible ce nombre de 500,000 chômeurs.

Les transformations compliquées que subit notre société exigent des réformes de nos lois et de nos procédures législatives. Si les lois ne sont pas adaptées aux exigences de notre nouveau mode de vie, elles peuvent entraver le progrès du Canada et nous empêcher d'atteindre des normes qui autrement seraient à notre portée. C'est dire, monsieur l'Orateur, que jamais dans notre histoire nous a-t-il fallu autant de lois dans tant de domaines différents. J'espère en donner la preuve tout à l'heure. Si nos institutions parlementaires se révèlent incapables de satisfaire à ces nouvelles exigences législatives, le peuple n'aura plus confiance dans le Parlement et ses procédures et, partant, dans la démocratie. (Applaudissements) A part la transformation rapide des circonstances matérielles dans lesquelles vit notre société, nous constatons, comme d'autres pays, que l'échelle des valeurs et les attitudes de la population aussi changent beaucoup. Au cours de la session actuelle, les discussions à propos de lois sur le divorce, la peine capitale, la réforme pénale et d'autres problèmes sociaux en sont la preuve. Or, monsieur l'Orateur, n'est-il pas essentiel que le fondement juridique de notre société s'adapte, autant que possible, à ces valeurs et à ces attitudes nouvelles? (Applaudissements) Il importe au plus haut point que la procédure parlementaire réponde à ces nouvelles exigences.

La modification de nos lois relève du Parlement. C'est l'une de ses principales raisons d'être. Discutons—c'est normal—mais discutons en vue d'une décision, lorsque le débat a duré assez longtemps. Discussion, d'accord—mais discussion fertile qui aboutit à une mesure pour autoriser l'approbation ou le rejet des propositions présentées au Parlement. Si celui-ci est incapable de régler rapidement et efficacement les besoins du pays, il ne remplit pas sa fonction essentielle. Je ne veux pas dire par là, monsieur l'Orateur, et je ne veux pas faire croire que le Parlement n'a pas accompli un travail important.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ah.

Le très hon. M. Pearson: Au cours de notre histoire, aucun Parlement n'a adopté un plus grand nombre de mesures législatives que celui-ci.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ah.

Le très hon. M. Pearson: Cela est vrai. (Applaudissements) Dans une même période de temps.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je croyais que nous faisons de l'obstruction.

Le très hon. M. Pearson: Mais ce n'est pas la norme qu'il convient d'appliquer à nos travaux parlementaires. Ce n'est pas l'œuvre du passé qui doit servir de référence, mais nos besoins actuels et futurs. Ce n'est pas le travail accompli au cours des sessions précédentes ou jusqu'ici, pendant la session actuelle, qui doit servir de norme, mais les besoins du Canada et de notre peuple au cours des semaines, des mois et des années à venir. A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est dans ce contexte qu'il nous faut étudier la situation parlementaire actuelle et considérer la décision gouvernementale d'autoriser la Chambre—au moyen d'un accord, si c'est possible—à fixer un délai selon notre Règlement pour la fin de ce débat concernant l'unification de la défense et les problèmes connexes. Or, un tel accord s'est avéré impossible, car l'opposition officielle n'a fait, sauf erreur, aucune proposition pour fixer ce délai.

Une voix: Ce n'est pas vrai.

Le très hon. M. Pearson: Elle n'a fait aucune proposition quant à un délai suffisant pour disposer du bill. Elle était d'avis que le bill était mauvais...

Une voix: Et mardi?

Le très hon. M. Pearson:... que le gouvernement refusait de reconnaître qu'il l'était, qu'il ne fallait pas y donner suite, qu'elle devait, elle, continuer de recourir aux dispositions du Règlement pour discuter le bill dans l'espoir de vaincre notre volonté, que nous pouvions abandonner maintenant le projet de loi et passer à autre chose. Autrement dit, elle voulait que nous capitulions devant elle.

L'hon. M. Churchill: Que vous remettiez le projet de loi.

Le très hon. M. Pearson: Que nous remettions le projet de loi?

L'hon. M. Churchill: Comme les officiers supérieurs le conseillent.